

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

Tarifs et modalités de paiement

**Pour une année de formation à l'ICM et pour toute
inscription avant le 20 août 2026***

- **1349 euros** (*au lieu de 1389 €*) : Personnes bénéficiaires du RSA, chômeurs longue durée, Étudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux**
- **1499 euros** (*au lieu de 1549 €*) : Étudiants ; demandeurs d'emploi percevant des allocations chômage **...
- **1699 euros** (*au lieu de 1759 €*) : Personnes en activité professionnelle s'inscrivant à titre personnel **

*** Remise de 60 euros** supplémentaires pour tout paiement comptant (à déduire directement au moment du paiement) !

Possibilité de paiement sécurisé en ligne sur notre site internet www.icm-aix.com, rubrique « inscriptions » (**4x sans frais possible¹**). Cf. Modalités de paiement p.3 et 4

****Précisions sur le statut :**

Le statut pris en compte est celui que vous avez **au jour de l'inscription.**

- ❖ **Boursiers** : Si vous n'êtes pas étudiant boursier et avez ou allez effectuer une demande pour l'année 2025-2026, merci de le préciser. Vous payez alors **le tarif boursier** mais devrez justifier de l'accord obtenu (ou au minimum de l'avis d'attribution conditionnel de bourse) auprès de l'ICM, **avant le 1^{er} juillet 2026**. A défaut, le tarif étudiant vous sera attribué pour l'année 2025-2026 et vous devrez nous faire parvenir la différence avant le début des cours.
- ❖ **Bacheliers 2026 ou jeunes de -25 ans non étudiants :**
 - **Bacheliers** : vous pouvez vous inscrire **dès Janvier 2026**. Il vous sera simplement demandé de joindre un justificatif de votre Baccalauréat dès que vous l'aurez. Si vous n'obtenez pas le Bac, l'inscription à l'ICM sera alors annulée et **les frais déjà engagés vous seront rétrocédés**. Votre statut *par défaut* au moment de l'inscription est le statut étudiant et le tarif correspondant vous est applicable. Si vous souhaitez bénéficier du tarif boursier, reportez-vous au paragraphe précédent.
 - **Jeunes de – de 25 ans sans statut spécifique** : si vous avez moins de 25 ans et n'êtes ni salarié ni étudiant, Votre statut *par défaut* au moment de l'inscription est le **statut étudiant** et le tarif correspondant vous est applicable (NB. : **l'ICM ne donne pas le statut étudiant**, si vous voulez en bénéficier, il vous faut procéder à une demande d'inscription dans l'enseignement supérieur **via la plateforme « Parcoursup »**, (du **19 janvier au 12 mars 2026**). Si vous avez déjà été étudiant·e· boursier·e· ou lycéen·e· boursier·e·, vous pouvez bénéficier de notre tarif "boursier" sur justificatif (dernier justificatif de bourse + justificatif de ressources des représentants légaux si vous êtes à leur charge).
- ❖ **Demandeurs d'emploi** : Le tarif applicable est à priori le tarif " Étudiant/Demandeur d'emploi ". Selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du statut "Boursiers/RSA".
- ❖ **Retraités** : La situation est étudiée au cas par cas. Nous nous basons essentiellement sur vos ressources.
- ❖ **Salariés** : Le tarif applicable est à priori le tarif correspondant à la mention « Personnes en activité professionnelle ». Cependant, selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du tarif « étudiant ». Si vous avez la possibilité d'être financé par votre employeur, le tarif applicable est celui de **1979€**.
- **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant le tarif applicable !**
- **Nous vous demanderons de bien vouloir nous fournir tout justificatif de votre situation actuelle *au jour* de l'inscription (cf. liste des pièces demandées).**

Paraphe :

Modalités de paiement :

Vous pouvez payer comptant (= remise de 60€), ou en plusieurs fois (sans frais)* :

➤ **Païement comptant :**

- **Soit par chèque** (à envoyer *en courrier suivi* et non en recommandé à l'adresse postale P.8)
- **Soit en ligne** : Possibilité de règlement de la somme totale via le lien sécurisé : <https://paypal.me/icmaix> ou par virement bancaire (**RIB p.4**)



➤ **Si vous choisissez le mode de **païement échelonné****, devront être remis **au moment de l'inscription** :

- **2, 3 ou 4 chèques** tous datés au **jour de la remise**, à l'ordre d' " **I.C.M.** "
- ➔ **Le 1^{er} chèque** sera déposé dans les **8 jours** suivant l'inscription et les autres, les mois suivants. Ainsi, votre paiement s'échelonnera sur 2,3 ou 4 mois, selon le nombre de chèques donnés.

NB : Les chèques sont encaissés par défaut tous les **30 jours après dépôt du 1^{er}**. Ainsi, si le 1^{er} chèque est déposé le 15 du mois en cours, les autres le seront tous les 15 du mois, etc. Si vous souhaitez qu'ils soient encaissés à une autre date chaque mois (par exemple tous les 30 du mois...), **Merci de nous le signaler.**

Ou :

- D'un **justificatif** de la mise en place d'un **virement automatique au moment** de l'inscription sur **2, 3 ou 4 mois consécutifs (RIB ICM p.4) ****.

NB : Le 1^{er} virement doit avoir lieu **au moment de votre inscription** et doit être d'un minimum de **120€**. Le reste de la somme devra être ensuite réparti **en 2, 3 ou 4 mois consécutifs** selon vos souhaits.

****Attention :** Même si vous souhaitez un règlement par échéancier, **les éléments nécessaires au paiement de la somme totale** doivent être transmis à l'Institut par **chèques** ou **justificatif de la mise en place des virements bancaires**.

Si la candidature est acceptée, **la confirmation d'inscription ne sera effective** que lorsque le règlement de la **somme totale**, ou la preuve de la mise en place de son paiement, auront été transmis à l'ICM (soit par **chèques**, soit **justificatif de virements** automatiques sur **2, 3 ou 4 mois consécutifs**).

En cas de refus de candidature, si des sommes ont déjà été encaissées par l'ICM, elles **seront intégralement remboursées au candidat**.

***Rappel :** Remise de 60 euros supplémentaires pour tout paiement en 1 fois (à déduire directement au moment du paiement) !

+ Pour obtenir jusqu'à 120€ de remise supplémentaires sur le montant de votre inscription, pensez à parrainer ! (Bons de parrainage p.9)

Paraphe :

Modalités de paiement (suite)² :

Merci d'indiquer ci-dessous les modalités choisies (Cf. P3) :

- **Si paiement par chèque(s),** veuillez indiquer le nombre de chèques donnés (**même si un seul chèque**) : /.../.../

➔ Si plusieurs chèques : les fournir **tous en même temps**, datés **au jour de l'inscription**. L'ICM s'engage à respecter le paiement échelonné sur 2, 3 ou 4 mois (selon le nombre de chèques donnés).

- **Si paiement par virement(s) bancaires ou Paypal *** :

⚠ **4 maximum** : avec 30 jours d'écart maximum entre les paiements ⚠

- Date et montant (**120€ minimum**) du 1^{er} virement :

Date :/...../.....

Montant :

(Rappel : le reste de la somme devra être ensuite réparti **en 2, 3 ou 4 mois consécutifs** selon vos souhaits)

- **Dates des autres virements** : Tous les de chaque mois

⚠ **Merci de nous adresser un justificatif** de la mise en place des virements automatiques, soit par **capture d'écran** de la transaction ou **justificatif fourni par votre banque**, joint(e) au dossier d'inscription. En l'absence de l'un de ces justificatifs, l'inscription ne pourra être validée.

- **Si versement d'espèces,** veuillez indiquer la somme (**EN CHIFFRES**) : /.../.../.../.../ €

***RIB ICM :**

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	11306	00048	48173587956	86
IBAN ETRANGER	FR76 1130 6000 4848 1735 8795 686			BIC AGRIFRPP813
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
AIX LES 2 ORMES (10048)	ASSOC. INSTITUT DE CRIMINOLOGIE MEDITERRANEEN			
Tél : 0484608405				

² En cas de refus de candidature, les sommes déjà encaissées par l'ICM sont remboursées au candidat.

Délai de rétractation et annulation de l'inscription :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Passé ce délai, l'inscription à l'ICM implique **sans exception** et quel que soit le mode de paiement choisi, le règlement de la **totalité** des droits annuels, même en cas d'absence de l'inscrit, d'interruption du suivi des cours pendant l'année de formation ou d'annulation de l'inscription avant le début des cours.

Dans les cas de **force majeure** dûment justifiés et **seulement** dans ces cas, l'inscrit peut demander l'annulation de son inscription dans la limite de **2 mois après le début des cours**. Il ne sera dès lors redevable qu'au *prorata temporis*. Le reste des sommes versées lui sera alors restitué.

Seules pourront accéder aux cours les personnes ayant remis (selon les diverses modalités proposées), **le montant total** des droits d'inscription.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les tribunaux d'Aix-en-Provence seront seuls compétents pour régler le litige.

Paraphe :

DEMANDE D'INSCRIPTION

- ☐ En 1^{ère} année ☐ En 2^{nde} année
- ☐ A titre personnel (tarif salarié)
- ☐ En tant qu'étudiant
- ☐ En tant qu'étudiant boursier ou personne bénéficiaire du RSA *

* Sous réserve de l'accord de la direction de l'ICM

Votre inscription ne sera prise en compte que lorsque vous nous aurez remis :

- Le dossier d'inscription dûment complété, paraphé et signé.
- Les pièces nécessaires à votre inscription demandées en page 5.
- Un 1^{er} paiement **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné *
- +
- **Le reste de la somme nécessaire au paiement de l'inscription** ou preuve de paiement en plusieurs fois (*si plusieurs chèques : les fournir tous en même temps, datés au jour de l'inscription. L'ICM s'engage à respecter le paiement échelonné sur 2, 3 ou 4 mois.*).

Les candidats à l'inscription n'ayant pas fourni toutes les pièces nécessaires au règlement de leur inscription à la date des premiers cours, ne pourront accéder aux cours.

NB Un courriel de confirmation d'inscription vous sera envoyé si votre candidature est retenue. Un reçu ou une facture peuvent être délivrés sur demande.

Fait à , le/...../.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

*** - Le versement d'un premier paiement ne garantit pas l'inscription ! La somme totale doit être transmise à l'Institut par chèques ou preuve de mise en place de paiement échelonné.**
- Les personnes interrompant leurs virements mensuels ne pourront plus avoir accès aux cours.

***Les cours se dérouleront 1 week-end par mois, de septembre 2026 à juin 2027, pour la plupart en présentiel, à Aix en Provence. Certains cours pourront se dérouler à distance. Les étudiants en seront informés à l'avance.**

Pièces à fournir pour votre inscription (Adresse en **bas de page - Ne pas envoyer votre dossier au CREPS PACA !)***

- Somme destinée au règlement de la formation (*cf. : Modalités de paiement p.3 et 4*) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- Une lettre indiquant les motivations et les objectifs de la personne souhaitant s'inscrire (*si manuscrite : une feuille recto-verso au maximum, si tapée : une page maximum*)*
- Pour les étudiants :
 - o Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours
 - o Dernier diplôme obtenu* (Inscription 2^{ème} année : seulement si un nouveau diplôme a été obtenu).
- Pour les non étudiants : justificatif(s) de la profession exercée ou de la situation **au jour** de l'inscription*.
- Photocopie de la carte de sécurité sociale (*ou de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale*) pour l'année en cours **et** de l'assurance responsabilité civile.
- Une photo d'identité*
- Fiche d'inscription + modalités de paiement : P.3 et 4 + P.6 et 7 dument complétées, paraphées et signées
- Un 1^{er} paiement **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné
- **Le reste de la somme nécessaire au paiement de l'inscription** ou preuve de paiement en plusieurs fois (*si plusieurs chèques : les fournir tous en même temps, datés au jour de l'inscription. L'ICM s'engage à respecter le paiement échelonné sur 2, 3 ou 4 mois.*).

*Pour les candidats à la 1^{ère} année seulement

Dossier d'inscription à renvoyer de préférence, **par voie numérique : icm-aix@orange.fr**
(téléchargement possible sur notre site internet www.icm-aix, rubrique "inscriptions")
Ou par voie postale* (notamment si présence de chèques), à l'adresse suivante :

***Direction administrative ICM**
A l'attention d'Eve Martin
230 Rue Les Sauriers
13510 EGUILLES

* *Merci de privilégier l'envoi **en courrier suivi**, plutôt qu'en recommandé*

Bon de parrainage n°1

*A faire remplir par le "parrain" * et à nous communiquer*

Je sous signé, **Nom :**

Prénom :

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer la personne mentionnée ci-dessous et ainsi bénéficier d'une remise de **60 euros** sur
le montant de mes droits d'inscription ICM :

Nom :

Prénom :

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , *le*
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*

Bon de parrainage n°2

*A faire remplir par le "parrain" * et à nous communiquer*

Je sous signé, **Nom :**

Prénom :

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer une 2^e personne, mentionnée ci-dessous et ainsi bénéficier d'une remise de **120 euros** sur le montant de mes droits d'inscription ICM :

Nom :

Prénom :

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , *le*
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*